

Assises

Mardi 15 mars 2011

## Le violeur confondu 8 ans après par son ADN

Un homme de 40 ans, est jugé depuis hier matin pour viol par la cour d'assises des Alpes-Maritimes présidée par Thierry Fusina. Frédéric Ritel comparait pour ces faits présumés commis en 2001 à Nice, avenue de la Californie. Sous la menace d'une arme de poing, il s'était introduit chez une jeune fille de 20 ans qu'il avait répérée et sur laquelle il fantasait. Il avait exigé d'elle, sous la menace du revolver, une fellation. Et ce, en présence d'une amie qu'il avait aussi

menacée. Sur place, après le départ de l'homme, la brigade criminelle de la sûreté et la police scientifique avaient soigneusement relevé des traces de sperme et avaient rentré l'empreinte génétique du suspect dans le FNAEG. (fichier national automatisé des empreintes génétiques).

Un homme, reconnu sur photo, avait été arrêté mais disculpé, son ADN l'innocentant.

En 2009, Frédéric Ritel a été arrêté pour corruption de mineurs et son

profil a alors été rentré dans le fichier. Qui n'a pas tardé à « matcher » avec l'empreinte génétique du violeur de 2001. Il a donc été interpellé 8 ans après les faits et a été formellement reconnu par sa victime et son amie.

Il ne se souvient de rien. Il est défendu par M<sup>e</sup> Adrien Verrier, tandis que la partie civile est représentée par M<sup>e</sup> Florence Cattenati.

L'accusation est soutenue par l'avocat Jean Coutton. Le verdict devrait être rendu ce soir.